



CGT

Section Landes

CAP du 28 novembre 2003

Etaient présents :

Parité administrative : MM. Loustaunau, Bican, Sounac, Larrieu, Sahores

Cadre B

Parité syndicale : **CGT CFDT** : Mme Lassalle – Mme Dubernet : expert

FO : MM Daguerra, Rougier, Lavigne

Aucune arrivée de cadre B dans le département , il s'agissait d'un mouvement interne

- Mme Pouly (Grenade Sur Adour) affectée à la Paierie en remplacement de Mme Villenave (départ à la retraite)
- Mme Daguerra (Tartas) affectée à la T. de Castets en remplacement de Mr Fosses (départ à la retraite), Mme Daguerra étant remplacée par Mr Alonso (RF)
- Mme Egiole (TG / CDC) affectée à la TPM de Mont de Marsan .
-

Vote parité syndicale : favorable

A notre demande a été évoqué le problème des effectifs de DAX banlieue , très préoccupant (2 agents , mutés récemment dans ce poste en arrêt de travail prolongé sans perspective de retour) , le président a assuré être vigilant , mais n'avoir aucune solution dans l'immédiat.

Cadre C

Parité syndicale : **CFDT** : Mmes Dubernet, René – Mme Lassalle : expert

FO : Mmes Duboscq, Lesbats, Lefur

3 arrivées dans le département

- Mr Lasserre affecté à Geaune (1 poste de cadre B vacant .. aucune arrivée ni demande d'affectation en B sur ce poste) .
- Mr Amel Paneri à Grenade en remplacement de Mme Pouly .
- Mme Géraud à la TG en remplacement de Mme Egiole

Ce mouvement a suscité un désaccord . Compte tenu que les demandes de mutation interne ont toujours été examinées prioritairement par rapport aux arrivées externes , nous avons proposé que Mr Lucbernet (T. Roquefort) soit affecté à la TG en lieu et place de Mme Géraud que nous proposons à Roquefort (d'autant que sa résidence privée se situe à Labrit) . Le président nous a alors précisé que Mme Géraud avait averti qu'il n'était pas sur qu'elle accepte sa mutation ... , par conséquent , il ne fallait pas pénaliser un poste comptable !!!

Nous avons fait remarquer que Mr Lucbernet n'était pas responsable de cette situation et qu'il se trouvait lui pénalisé par cette décision inéquitable .

Le président a donc décidé... **de proposer au vote de la parité syndicale ce mouvement particulier :**

- vote pour la nomination de Mme Gerbaud à la TG : FO = 3 voix
- vote pour la nomination de Mr Lucbernet à la TG : CFDT = 2 voix

En conséquence , Mme Gerbaud a été nommée à la TG .

Nous avons fait remarqué au président que ce vote n'avait aucune légitimité (la CAP dans son ensemble n'a pas exprimé de vote) .

L'avenir nous dira si Mme Gerbaud refuse son poste à la TG (au 15/12/2003 Mme Gerbaud n'a pas exprimé de refus !)... ou si d'autres considérations qui nous échappent ont prévalu pour ce choix .

Le président nous a ensuite informé d'une prolongation de stage pour un agent nommé dans le département à l'issue du concours d'AR externe .

Nous avons tenu à souligner que cet agent , affecté à Gabarret, n'avait bénéficié d'aucune formation pratique et qu'il convenait d'appréhender ses aptitudes professionnelles dans ce contexte là .